

1669 Dezerber 17., Luzern

A

SCHREIBEN VOM [SAV. AMBASSADOREN BENOIT II CIZE, BARON] DE GRE-
SY, AN STATTHALTER RITTER [BEAT JAKOB I.] ZURLAUBEN,
ZUG

"Je n'eûs pas asses de temps pour pouvoir repondre à la lettre qu'il vous pleût m'escrire par mons.^r le Cons.^{er} [von Stadt und Amt Zug, Paul] M ü l l e r, parce qu'aussytost que nous eûmes disné il voulut partir pour s'en retourner, Je le traittay avec deux autres m.^{rs} de Zoug qui estoient avec luy, desquels Je ne sçay pas les noms, Et comme il me presenterent un Chevreux, J'ay faict payer la Depence qu'ils avoient tous faicts à l'hostellerie qu'ils estoient logés, et fis donner demy Escus blanc à l'homme qui portâ à mon logis le dit Chevreux, voyla ... comme i'en ay usé à l'endroit de ces mess.^{rs} mes bons amys, et que vous m'avéz recommandé, Je crois qu'ils vous auront faicts recit de tout, Et comme nous avons beû à vostre chere santé, et à celle de mons.^r le [alt Garde-]Cap.^{ne} [H e i n r i c h II. Zurlauben] vostre frere, et de toutte vostre Jllustre maison, et encor à celle de mons.^r le Landaman [Karl] B r a n d e [n] b e r g, et de tous ces mess.^{rs} nos bons amys; Jls me parlerent de m.^r le Cap.^{ne} [Franz Friedrich] S t o c k e r et me prierent de l'avoir en recommandation et Protection, c'est de quoy Je les asseuray, d'autant plus que vous me l'aviéz tousiours fort recommandé, par où vous voyéz ... que ie leurs ay voulû faire connoistre que vous m'avéz tousiours parléz fort obligeamment pour ledit ... Stocker, de quoy ils vous seront aussy obligé, ainsy vous voyéz comme ie conduis les choses par la douceur, et par la courtoisie.

Le dit ... Müller, et les autres deux mess.^{rs} qui estoient avec luy me parlerent que le Canton de Zoug tres volontiers fera mettre sur le Parchemin la Declaration [bezüglich der von Savoyen ungeru gesehenen Beschirmung Genfs und der Waadt]¹ qu'ils ont donnés à S.A.R. [Herzog K a r l E m a n u e l II.], et qu'il faut seulement attendre pour cela, la Premiere occasion que toutes les Communes [gemeint die Gemeindeversammlungen von Aegeri, Menzingen und Baar sowie der Stadt Zug] s'assembleront, les quelles coniointement à tous les Conseils du Canton ordonneront que la dite Declaration me soit expediée sur le Parchemin avec le Cordon et la boette dans laquelle on mettra le grand sceau du dit Canton, et que la Piece sera d'autant plus authentique quand elle sera expediée par le sceû, et par l'ordre des dittes Communes et Con-

seils; ce discours m'obligea fort, et en mesme temps Je leurs fis voir et lire toutes les autres Declarations que m'ont donnés mess.^{rs} les autres Cantons [- Savoyen war mit VI kath. Orten, VII ausg. SO, verbündet -] sur le Parchemin, authentiquées et ratifiées aussy par les Communes des dits Cantons [- im Falle von Luzern waren dies Rat und Hundert, in dem von Uri, Schwyz, Ob- und Nidwalden die jeweilige Landgemeinde und in dem von Freiburg Rat und Zweihundert -], dont ils furent bien ayse de voir le tout; sur quoy Je voudrois vous prier ... à vostre comodité de me faire mettre sur le Papier comme sera l'expédition qu'on me donnera sur le Parchemin, et vous pouvés vous mesme la minuter de la maniere que la chose se fera selon vos coutumes, et ie vous renvoyray aussy tost vostre Papier apres l'avoir leû, cela est seulement pour ma curiosité. Quant à la Declaration Je sçay qu'elle ne contiendra sur le Parchemin que ce qu'elle contient sur le Papier mais Je serois bien ayse de sçavoir dans quelle forme vous coucheréz l'ordre que les Communes et Conseils donneront pour ratifier et m'expedier laditte Declaration sur le Parchemin avec le grand sçéau. voyla la piece que i'ay creû de vous devoir faire ... par avance, et à vostre comodité vous m'envoyrés puis s'il vous plait ce que vous aurés minuté sur cela

Cy Joint est une lettre de mons.^r vostre fils [B e a t K a s p a r Zurlauben, der sich damals um Aufnahme in die sav. Fremden Dienste bemühte] que j'ay receû hier par l'ordinaire qui est tout ceque Je puis vous dire ... pour cette foys en vous souhaitant, et à Madame la Chevaliere [Maria Margaretha P f y f f e r, die Gattin des Adressaten] du Ciel les bonnes festes de noel pour longues annees avec toute santé et prosperité, et à moy l'occasion de vous pouvoir tousiours temoigner à quel point Je suis ...".

1) s. AH 57/86

Original, mit Siegel. - AH 85, 71-75 - Blatt 71^v leer

27

[1730?]

A

SCHREIBEN VON MARIA [LUDOVIKA] GENOVEVA ZURLAUBEN, SCHWESTER [IM KLOSTER MARIA OPFERUNG IN ZUG], AN [ABBE] BEAT JAKOB [ANTON] ZURLAUBEN VON THURN UND GESTELBURG

Maria Ludovika Genoveva wünscht ihrem Bruder Beat Jakob Anton alles Gute und empfiehlt sich dessen Wohlwollen.